



La sécurité routière dans l'Aube

Flash Info d'octobre 2021



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

État mensuel



Direction Départementale des Territoires de l'Aube

Service Réseaux Risques et Crises

Bureau Sécurité Routière et Déplacements

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

Contact :

ddt-securite-routiere@aube.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Depuis le mois de mars 2020, les statistiques relatives à l'accidentologie sont impactées par les mesures sanitaires mises en place en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les données sont donc comparées avec celles des deux dernières années (2019 pouvant être considérée comme une année de référence).

Ainsi le mois de juillet* 2021 fait apparaître une baisse significative du nombre d'accidents par rapport à juillet 2020 (-7 pts, deuxième mois caractérisé par la suppression progressive du couvre-feu) et juillet 2019 (-10 pts).

Il n'y a eu aucun tué sur les routes aubois en juillet 2021 (contre 1 tué en juillet 2020 et 5 en juillet 2019).

Le nombre de blessés est également en baisse, : -9 par rapport à 2020 et -12 par rapport à 2019.

Le nombre de blessés hospitalisés est par contre à la hausse (+8 par rapport à 2020,+2 par rapport à 2019).

Les indicateurs par zone montrent une hausse significative des blessés et hospitalisés en zone gendarmerie et une baisse des accidents et des blessés en zone police.

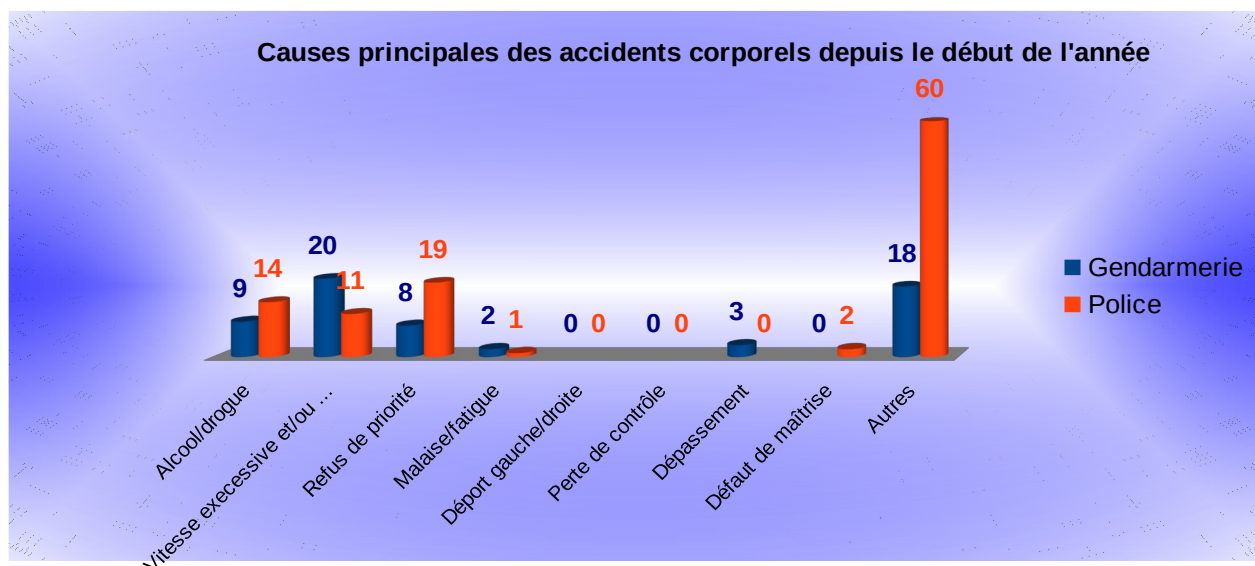
*chiffres non consolidés

	Données du mois de juillet 2019		Données du mois de juillet 2020		Données du mois de juillet 2021		Evolution 2020/2021	
Accidents	39	36	29	-7	↓			
Tués	5	1	0	-1	↓			
Total des Blessés	51	48	39	-9	↓			
Dont Hospitalisés	15	5	13	+8	↑			

Zone GN	juillet 2019	juillet 2020	juillet 2021	Evolution 2020/2021		Zone PN	juillet 2019	juillet 2020	juillet 2021	Evolution 2020/2021	
	Accidents	14	10	11	+1		↑	Accidents	25	26	18
Tués	5	1	0	-1	↓	Tués	0	0	0	0	—
Total des Blessés	16	16	20	+4	↑	Total des Blessés	35	32	19	-13	↓
Dont Hospitalisés	11	3	11	+8	↑	Dont Hospitalisés	4	2	2	0	—

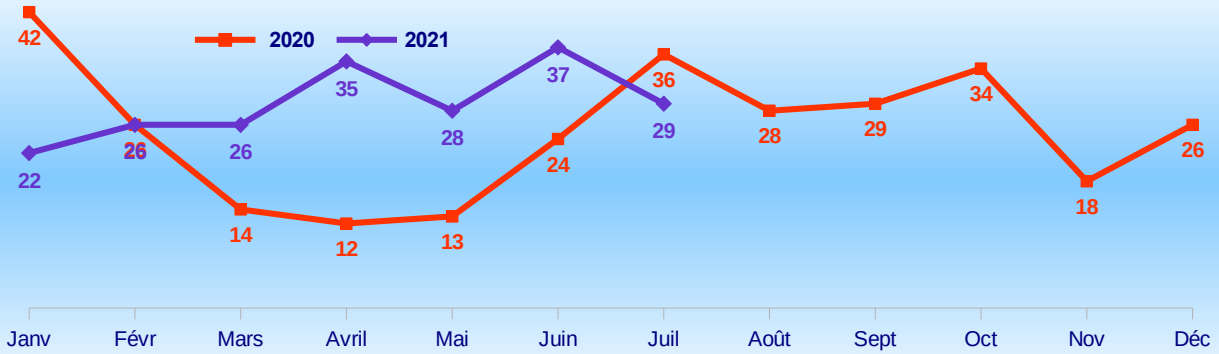
Comparaison des ATBH cumulés depuis le début de l'année entre 2020 et 2021

Mois	Zone	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Janvier	Gendarmerie	10	8	1	0	14	12	7	6
	Police	32	14	3	0	42	16	2	1
Février	Gendarmerie	9	8	0	1	9	8	6	5
	Police	17	18	0	0	23	22	9	2
Mars	Gendarmerie	5	10	1	4	5	12	2	3
	Police	9	16	0	0	14	17	0	1
Avril	Gendarmerie	6	9	1	0	6	14	4	6
	Police	6	26	0	0	6	28	0	3
Mai	Gendarmerie	6	9	3	0	8	12	5	7
	Police	7	19	0	0	8	23	1	3
Juin	Gendarmerie	10	10	4	6	12	11	8	6
	Police	14	27	0	1	16	32	2	1
Juillet	Gendarmerie	10	11	1	0	16	20	3	11
	Police	26	18	0	0	32	19	2	2
Août	Gendarmerie								
	Police								
Septembre	Gendarmerie								
	Police								
Octobre	Gendarmerie								
	Police								
Novembre	Gendarmerie								
	Police								
Décembre	Gendarmerie								
	Police								
Total par zone et par catégorie	année	Accidents		Tués		Total blessés		Blessés hospitalisés	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	Gendarmerie	56	65	11	11	70	89	35	44
Police	111	138	3	1	141	157	16	13	
Total cumulé pour les 2 zones		167	203	14	12	211	246	51	57

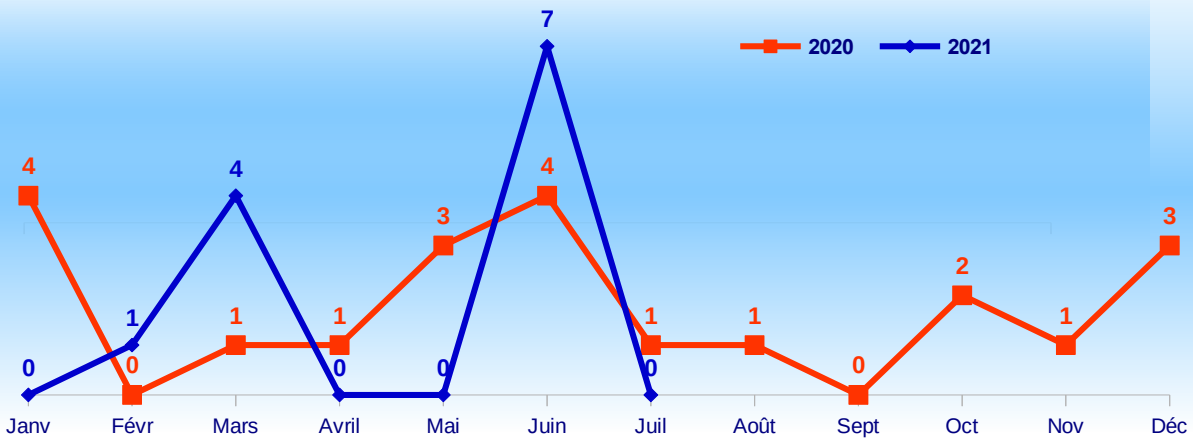


Données locales sous réserve de consolidation

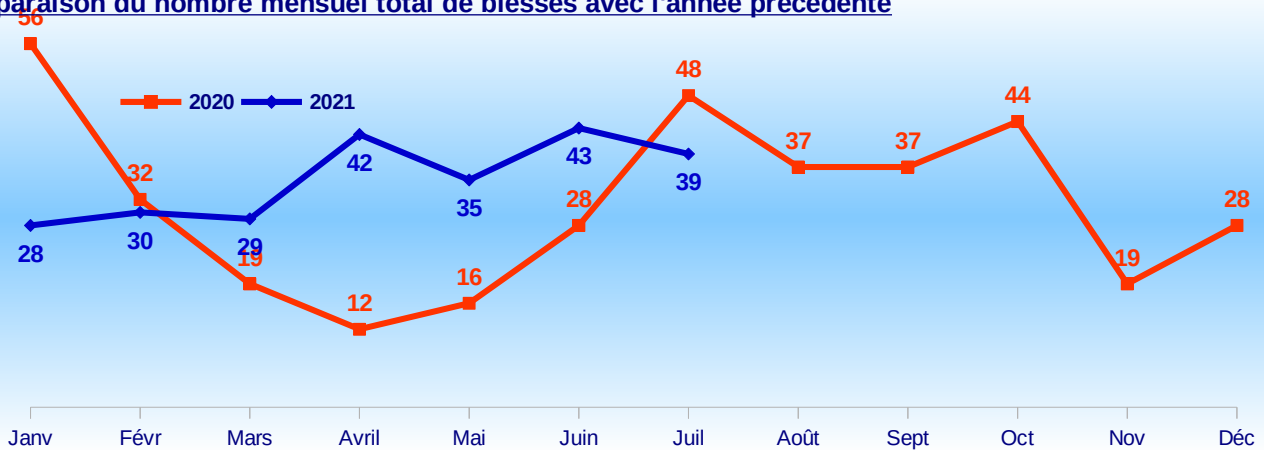
Comparaison du nombre des accidents mensuels avec l'année précédente



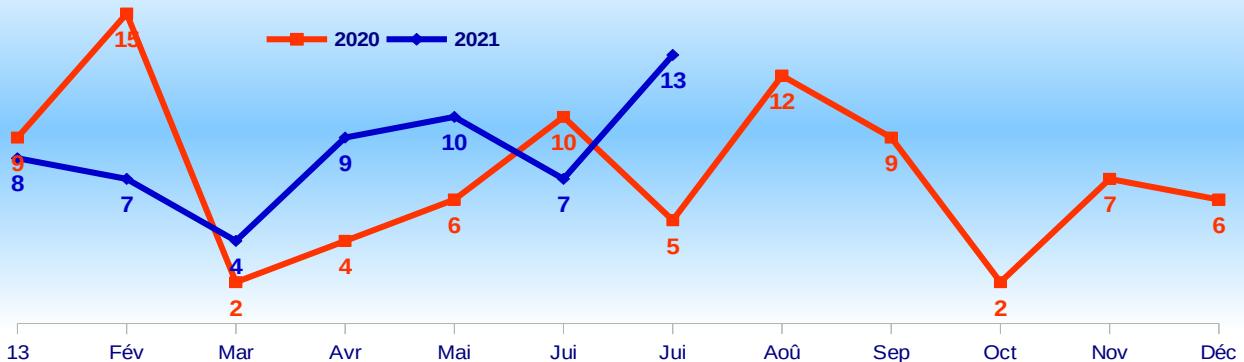
Comparaison du nombre mensuel de tués avec l'année précédente



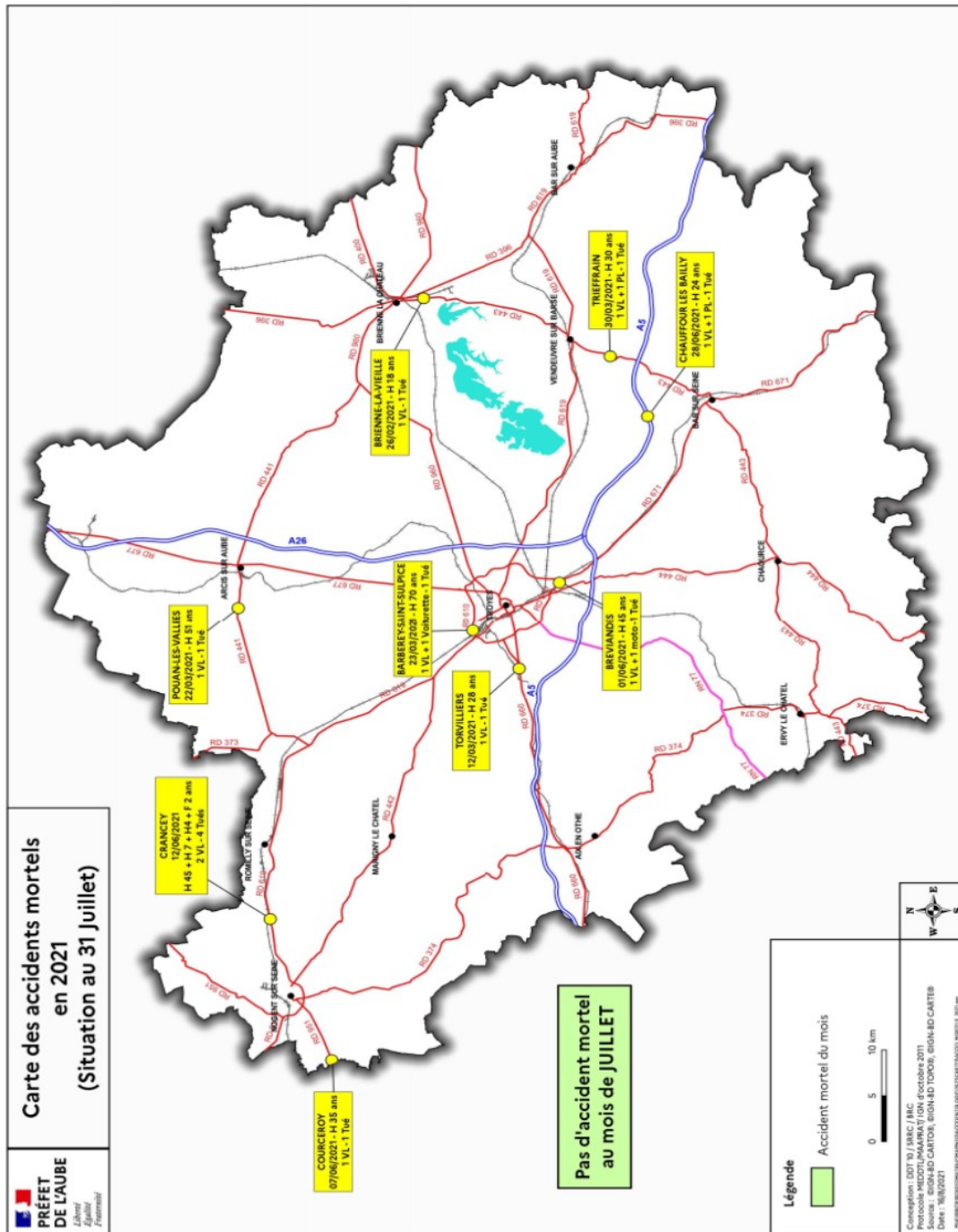
Comparaison du nombre mensuel total de blessés avec l'année précédente



Comparaison du nombre mensuel de blessés hospitalisés avec l'année précédente



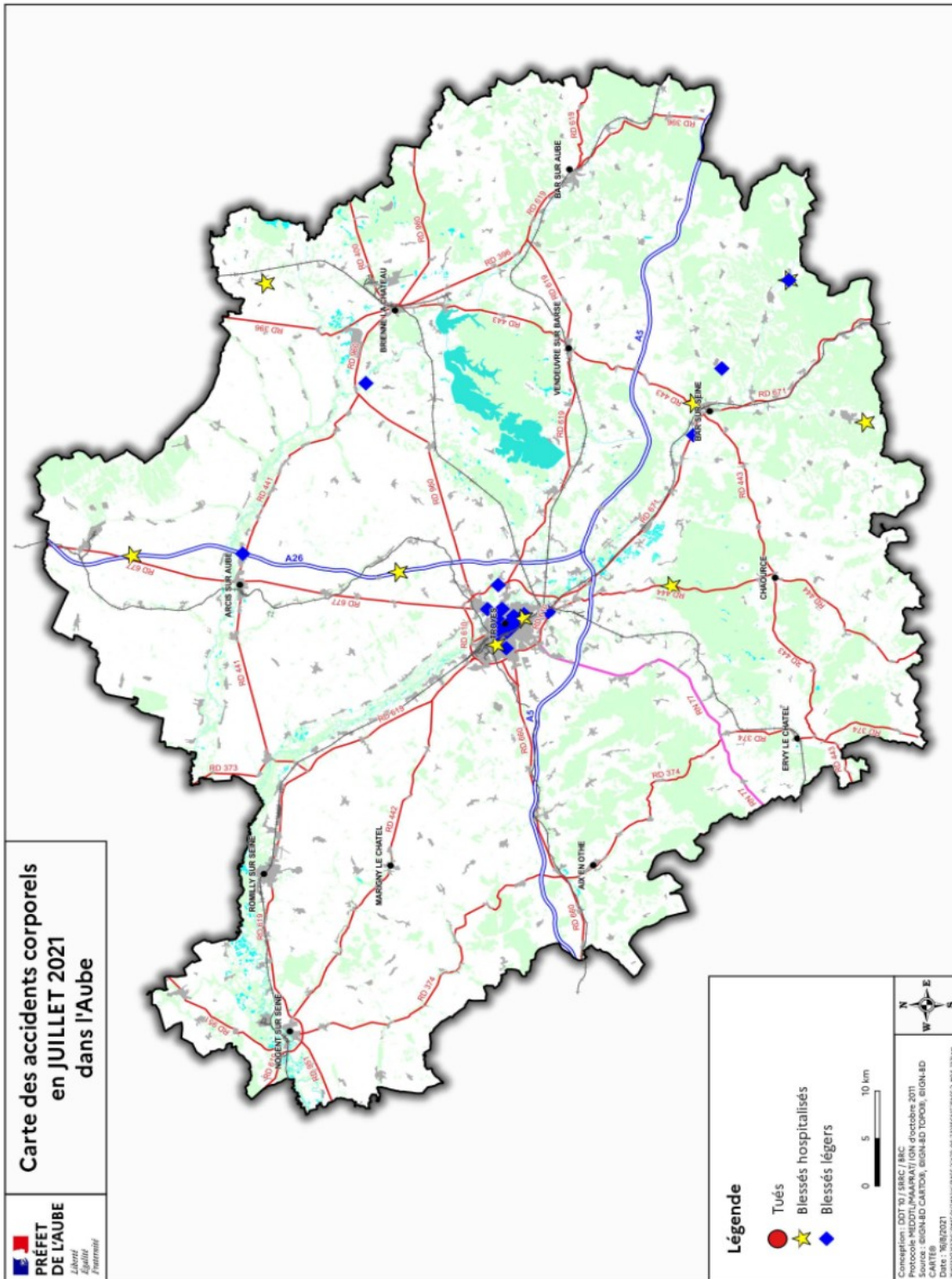
Carte des accidents mortels de Juillet 2021



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Carte des accidents corporels de Juillet 2021



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Changement d'heure

Changement d'heure

Nous passerons à l'**heure d'hiver** dans la nuit du samedi 30 au **dimanche 31 octobre 2021**.

- 1 heure

À 3 heures du matin il sera alors **2 heures**.



Nous gagnerons **1 heure de sommeil**.

Le passage à l'heure d'hiver (dans la nuit du samedi 30 octobre au dimanche 31 octobre 2021) entraîne chaque année une recrudescence des accidents des piétons.

La baisse de luminosité entraîne un problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette. En effet, en heure d'hiver, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointes (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident.

La mortalité routière des piétons atteint son maximum en automne / hiver : près de la moitié des piétons tués chaque année le sont sur les quatre mois d'octobre à janvier. Et le nombre d'accidents de piétons augmente de 50% durant les premières semaines qui suivent le changement d'heure.

Conseils pour les piétons

- **Restez visible en portant des couleurs claires ou un accessoire réfléchissant**

Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt par les automobilistes. Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à seulement 20 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s'arrêter sur sol sec (38 mètres sur sol mouillé). Avec des accessoires réfléchissants, les piétons sont visibles à 150 mètres.

- **Parents, préférez également des vêtements clairs et cartables équipés de bandes rétro-réfléchissantes pour vos enfants**
- **Utilisez les passages protégés**

Le passage pour piétons reste l'endroit le plus sûr pour traverser. Par ailleurs, le code de la route (**Article R412-37**) précise que : « Les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention. »

- **Traversez en toute prudence**

Avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face. En traversant, regardez à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.

Conseils pour les automobilistes

- **Ralentissez à l'approche d'un passage piétons**

Mieux vaut être prévoyant, alors anticipez et ralentissez avant un passage pour piétons, surtout dans la pénombre. Vous devez être capable de vous arrêter avant le passage, car des piétons sont susceptibles de surgir. Par ailleurs, le code de la route (**Article R414-5**) précise qu'« à l'approche des passages prévus à l'intention des piétons, les conducteurs ne doivent effectuer de dépassement qu'après s'être assurés qu'aucun piéton n'est engagé sur le passage. »

- **Respectez la priorité aux piétons**

Lorsque vous approchez d'un passage pour piétons, cédez le passage au piéton qui traverse ou qui est sur le point de traverser. Pour mémoire, vous risquez une amende de 135 euros et la perte de 6 points sur votre permis de conduire en cas de non-respect de cette obligation.

- **Circulez les vitres sèches et désembuées**

Les reflets masquent la présence d'un piéton.

- **Restez distant**

Écartez-vous au moins un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

